



BUDGET 2010

Dynamique et au service des locataires

08

À votre service

ÉDITION 2010

Des résidences bien entretenues



22

Voisins / Voisines

C'EST LA FÊTE !

vendredi 28 mai



**la fête
des
voisins**
Immeubles en fête



**L'ESPACE CHEVREUL
LE LIEU DE TOUS VOS ÉVÉNEMENTS**



DES DÉJEUNERS • CONFÉRENCES • COLLOCATIONS • RÉUNIONS DE TRAVAIL
RECEPTIONS • ANNIVERSAIRES

Un espace modulable au service des entreprises
comme des particuliers.

Près de 2500 m² de surface disponible :

- une grande salle de 1400 m²
- quatre petites salles de 125, 115 et 80 m²

Chacune dispose d'un office
pour préparer cocktails ou repas.

**Espace
Chevreul**
97 à 109, avenue de la Liberté
92080 NANTERRE

01 47 25 92 36
espace@seema.fr

seema

Au cœur de notre métier, la ville.

**Exploitation
& Maintenance**




SEEM d'installations
ILE-DE-FRANCE thermiques



LA MAÎTRISE ÉNERGÉTIQUE




Pour toute correspondance
☎ 01 55 91 90 55
✉ 01 55 91 90 59

AGENCE DE NANTERRE
BP 43
92404 Courbevoie Cedex

NOVIMO
ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT

66 bis rue Michel Carré - 95100 ARGENTEUIL
Téléphone : 01 34 34 19 99 - Télécopie : 01 34 34 19 90

SAVELYS

**Entretien Dépannage
Chauffage**

GAZ, FIOUL, ÉLECTRICITÉ
Toutes Marques

DIRECTION RÉGIONALE ILE-DE-FRANCE
ZAC de la Montjoie - 1, rue de la Justice
93210 SAINT-DENIS LA PLAINE
Tél. Direction : 01 49 46 58 50
Fax : 01 49 17 59 29
Tél. Commercial : 01 49 46 58 65
Fax : 01 49 17 59 29

ista
www.ista-france.com

Agence ista-CIS
51 boulevard de la République
78400 Chatou
Tél : 01 30 09 71 10




hsp
EDMAG

Pour
votre publicité,
contactez **HSP**

01 55 69 31 00
contact@hsp-publicite.fr

MAINTENANCE ET DÉPANNAGES
DES INSTALLATIONS SANITAIRES DES IMMEUBLES

**LA CENTRALE DES
EAUX**



LE SERVICE, UN ENJEU MAJEUR

8, rue Gay-Lussac - 91380 CHILLY-MAZARIN
Tél. 01 69 74 87 77 - Fax 01 69 74 87 78



**Toutes assurances, retraite, placements,
Particuliers et professionnels, entreprises.**

Nouveau : Crédits Automobiles - Comptes sur livret

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS ET DEVIS GRATUITS, CONTACTER :

PATRICE MANIER - AGENT GÉNÉRAL
15, bd Richard Wallace 92800 PUTEAUX

Tél : 01 45 06 06 26 / Fax 01 42 04 20 44

e-mail : patrice.manier@mma.fr

Immatriculation orias : 07 012 135 - www.orias.fr

EN VUE

CHANGEMENT COMPTEURS GAZ.

Des locataires se sont légitimement interrogé sur la démarche de la société « OTIFrance », chargée de procéder au changement des compteurs gaz (sont concernés ceux installés en 1990).

L'Office comprend d'autant plus leur inquiétude qu'il a pour habitude de les prévenir de toute intervention de sociétés prestataires en les mettant en garde lorsque ce n'est pas le cas.

Cette société est en fait missionnée par GRDF (le courrier d'OTIFrance comporte d'ailleurs les références du contrat, vérifiables sur les factures).

La Direction de l'Office a donc demandé à GRDF de lui fournir un planning de la société prestataire, afin que nous puissions prévenir les locataires des immeubles concernés de la période à laquelle le changement du compteur doit avoir lieu.

À suivre... •



N° 23



06

Mode d'emploi OÙ VA L'ARGENT DES LOYERS?

BUDGET 2010
DYNAMIQUE ET AU SERVICE DES LOCATAIRES



08

À votre service GRANDS TRAVAUX 2010 DES RÉSIDENCES BIEN ENTRETENUES



14

Mode d'emploi VANDALISME, INCIVISME, INSÉCURITÉ

QUI EST RESPONSABLE DE QUOI ?



16

Mode d'emploi ANRU PROVINCES FRANCAISES

LE DIAGNOSTIC SOCIAL, C'EST PARTI !

Bulletin de l'OMHLM de la ville de Nanterre • N° ISSN 125-5622 • 93, avenue Joliot-Curie 92000 Nanterre

Tél.: 01 47 25 66 66 • Fax 01 47 21 77 70 • E.mail: siege@ophlm-nanterre.fr • Site Internet: www.omhlm-nanterre.fr

Directeur de la publication: Pierre-Hugues Lorléac'h • Rédacteur en chef: Gilbert Loriguet • Rédacteur en chef Adjoint: Sonia Marcelle • Maquette: Guy Chaillou

Photographies: Olivier Perrot • Publicité: HSP Tél.: 01 55 69 31 00 • Imprimerie: L.N.I. Gennevilliers 92635 CEDEX

Tirage: 10000 exemplaires • Distribution gratuite.



Avec le Printemps est revenue la période du vote des budgets, le conseil municipal a voté celui de la commune, le conseil d'administration celui de l'Office ainsi que la liste des « grands travaux » qui seront réalisés dans différentes résidences du patrimoine durant cette année 2010, et peut-être pour certains, en début 2011.



En effet, lorsque la liste des « grands travaux » est validée, les sociétés missionnées par l'Office ont toujours un peu de mal à faire face dans délais rapprochés à leur volume qui est toujours très important.

Ces travaux, qui concernent, chaque année plusieurs résidences, permettent à l'Office de conserver un patrimoine de qualité dont tout le monde s'accorde à dire qu'il est bien entretenu. C'était d'ailleurs l'opinion largement partagée par les locataires qui ressortait de la dernière enquête de satisfaction.

« Cité-mag » vous les présente sur l'ensemble du parc de l'Office, comme l'an dernier, par thèmes. Ils le seront en détail, par quartiers dans le bulletin agrafé avec l'avis d'échéance de fin mai.

Ils sont, vous le savez, pour une partie issue de la concertation menée en fin d'année avec les amicales de locataires, les locataires eux-mêmes, et pour une autre partie demandée par les techniciens responsables de secteurs attentifs à l'état des résidences, en particulier à ce qui est dû aux locataires, le clos et le couvert.

Cette concertation se déroule en deux temps : dans chacun des dix secteurs géographiques du patrimoine de l'Office, une visite des résidences est effectuée le matin par **Jean-Pierre CAMPOS**, vice-Président, ou moi-même en compagnie des responsables techniques du secteur concerné, des élus du quartier et des amicales de locataires, le second temps étant la réunion du conseil de concertation locative locale qui se tient le soir.

Rappelons-le, le coût du nombre total des demandes de travaux formulées par les amicales et associations de locataires représente vingt et un millions d'€ soit trois fois et demie l'enveloppe financière (importante), dont dispose l'office pour réaliser de gros travaux d'amélioration.

Il faut donc faire des choix et c'est la raison d'être du conseil central de concertation locative qui, chaque année, en tenant compte des urgences techniques, retient les travaux dont la liste est ensuite soumise à la réflexion et la validation du conseil d'administration.

Nous allons donc poursuivre notre effort d'entretien et d'amélioration des résidences pour continuer à vous offrir un cadre de vie de qualité malgré les mauvais coups qui se multiplient contre les salariés, les chômeurs et les retraités de notre pays.

Le dernier en date est cette scandaleuse augmentation du gaz de 9,7 %, énergie indispensable à la vie des familles, des jeunes qui s'installent, des retraités qui ont bien droit à un peu de confort après une vie de travail.

Il semble plus facile à notre gouvernement d'accepter cette décision que de supprimer le bouclier fiscal qui favorise grassement ceux qui possèdent déjà de quoi vivre plusieurs vies.

L'Office, avec le soutien de la municipalité conduite par **Patrick JARRY** continue à accomplir sa mission au service des Nanterriens, avec plusieurs projets de constructions en cours de réalisation ou dans ses cartons, et il est activement engagé dans les plans de rénovation urbaine et sociale des quartiers du Petit-Nanterre et Université.

Il contribue ainsi à entretenir ou créer les conditions du « mieux-vivre » ensemble si malmené par crise sociale et économique qui secoue actuellement notre pays et le monde.

Savoir s'écouter, se comprendre et s'unir sur des objectifs d'amélioration de la vie quotidienne de tous et de chacun, telle est la détermination de l'Office municipal HLM de Nanterre, fidèle à sa vocation de solidarité qui est aussi celle de Nanterre dont la belle devise est « une ville toujours mieux populaire ».

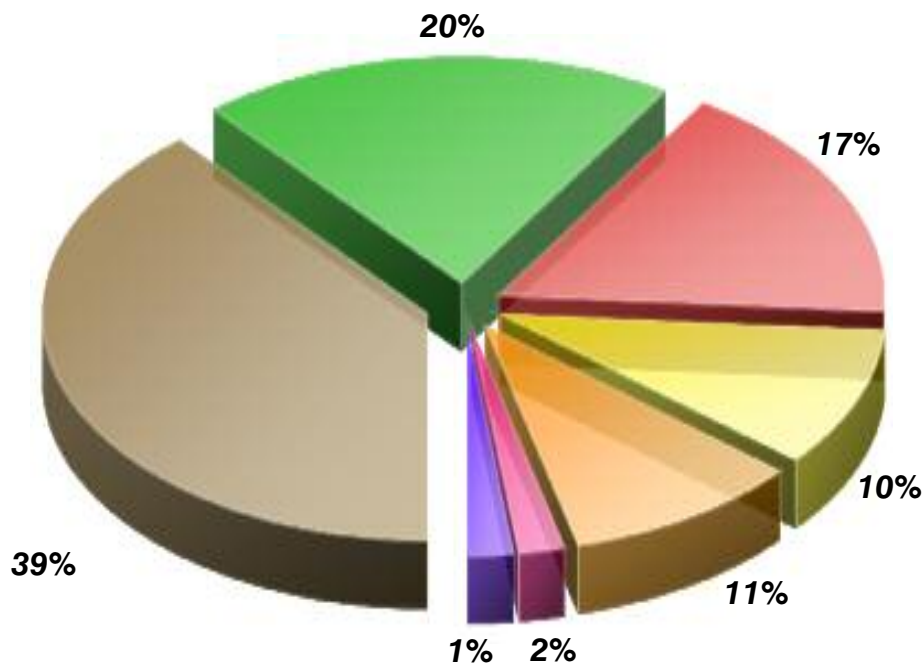
Bien cordialement à tous.



Marie-Claude GAREL
Présidente
Conseillère municipale déléguée
Conseillère générale des Hauts-de-Seine



Où va l'argent des loyers ?



■ **REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS :** 16 245 373 €

Contractés pour construire et réhabiliter.

■ **ENTRETIEN, RÉPARATION ET GRANDS TRAVAUX :** 8 320 200 €

Cette rubrique comprend trois postes essentiels :

- Les fournitures pour le travail des gardiens et des ouvriers de la régie.
- Les dépenses de remise en état des logements après état des lieux et de s parties communes.
- Les grands travaux.

■ **FRAIS DE PERSONNEL :** 6 920 781 €

Ce sont les rémunérations des personnels de l'Office.

■ **IMPÔTS DIRECTS :** 4 560 000 €

Il s'agit de l'ensemble des impôts et taxes payés par l'Office :

- Taxes sur les salaires.
- Taxes foncières, etc.

■ **FRAIS DE FONCTIONNEMENT :** 4 183 376 €

Ce chapitre comprend l'ensemble des frais liés à l'activité quotidienne de l'Office.

■ **PARTICIPATION CONSTRUCTIONS NOUVELLES :** 1 000 000 €

Contribution de l'Office sur ses fonds propres.

■ **PROVISIONS SOMMES NON RECOUVRÉES :** 700 000 €

Sommes provisionnées dans le cadre de la législation.

LE BUDGET 2010

Dynamique et au service des locataires

Ses traits principaux :

La hausse des loyers a été limitée à 1% au 1er janvier. Précisons que les loyers de l'Office sont en moyenne inférieurs de 20% à ceux fixés dans les conventions passées avec l'Etat.

Rappelons également que notre Office est certainement l'un des seuls (au moins dans les Hauts-de-Seine) à ne pas augmenter les loyers lors des remises en location.

La TVA sur les travaux est maintenue à 5,5%, l'abattement de 30% sur les impôts fonciers en Zones Urbaines Sensibles également (pour l'instant) ...

« L'impôt Borloo » destiné à financer l'ANRU (Agence Nationale pour le Renouvellement Urbain) est maintenu. Rappelons que seuls les organismes HLM payent cet impôt ; ce sont donc les seuls locataires du logement social qui financent la réhabilitation du logement social...alors que ce devoir de solidarité incombe à l'État.

Les prix de l'eau et de l'énergie, que l'office ne maîtrise pas sont la cause principale de l'augmentation des charges locatives. La dépense eau est le poste sur lequel les locataires peuvent influencer en veillant à son utilisation. Rappel : l'Office ne récupère toujours pas dans les charges générales, comme c'est le cas dans tous les autres organismes HLM, le



salaire des gardiens.

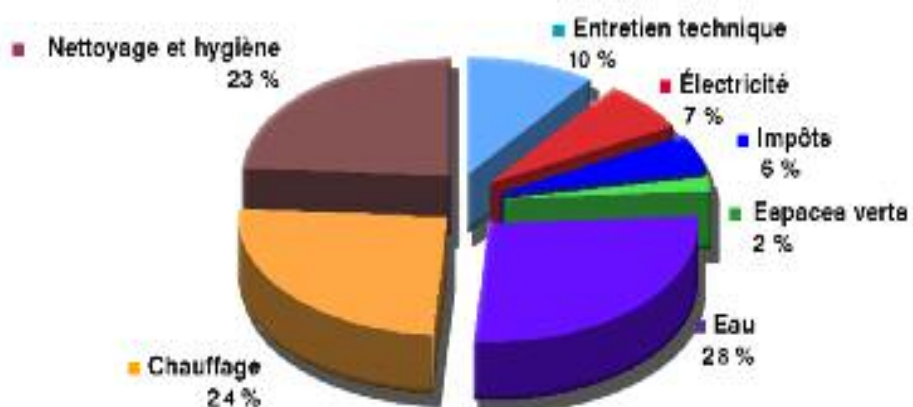
Pour 2010, un volume important de grands travaux d'entretien et d'amélioration est maintenu grâce à l'autofinancement dégagé par le budget de l'Office et l'aide exceptionnelle attribuée par le Conseil municipal.

Parallèlement est poursuivie une politique de construction soutenue (575 logements réalisés ou en cours de réalisation, ou en projets, dans le cadre d'une réelle mixité favorisée entre logements sociaux et en accession à la propriété par la Municipalité (en espérant que monsieur DEVEDJIAN reviendra sur sa décision de bloquer la construction de logements sociaux à Nanterre).

Une volonté réaffirmée de ne pas vendre de logements sociaux dans un contexte de grave crise du logement où ils sont indispensables à l'exercice du droit au logement pour tous. •

*Pierre-Hugues LORLEAC'H
 Directeur Général de l'Office*

Les charges locatives...



A votre service



DES RÉSIDENCES BIEN ENTRETENUES



ÉDITION 2010

Après la concertation, c'est l'heure des choix, tâche qui revient au Conseil Central de Concertation Locative. Celui-ci a accompli sa mission : dresser la liste des travaux d'entretien et d'amélioration des résidences de l'Office en tenant compte des critères d'équité entre tous les locataires, d'ancienneté des résidences, de respect des obligations du bailleur : « le clos et le couvert ».

Il lui faut également intégrer dans sa réflexion ce qui a été réalisé les années précédentes, la nécessité de poursuivre ou d'achever des programmes de rénovation en cours, comme au Petit-Nanterre ou aux Damades. Le tout devant entrer dans l'enveloppe financière que le budget de l'Office a réservé aux travaux, à laquelle s'ajoute la contribution exceptionnelle accordée à son Office HLM par la Municipalité. Il réalise ce travail à partir des procès-verbaux des réunions de concertation par quartiers au cours desquelles les représentants des locataires expriment les





Ils sont classés en huit thèmes : les ascenseurs, le clos et le couvert, le confort des logements, les espaces extérieurs, les façades, les locaux administratifs, les parkings et divers locaux techniques, les parties communes.

● Ascenseurs

La sécurité et le bon fonctionnement des ascenseurs sont une préoccupation permanente de l'Office. Une part importante de son budget travaux est consacrée chaque année à ce poste. En effet, ces appareils, essentiels pour la vie quotidienne de tous (en particulier les personnes âgées ou à mobilité réduite, les jeunes

mamans avec leur poussette) sont très sollicités, parfois malmenés ou carrément vandalisés. L'ensemble des ascenseurs du parc de l'Office ont été mis, ces dernières années aux nouvelles normes de sécurité exigées par la loi dite « Robien » dont la date limite de la première phase était le 3 juillet 2008 (et qui a été repoussée en 2010 pour les particuliers propriétaires et les ascensoristes qui n'arrivaient pas à fournir). Les deux autres phases devant être réalisées avant le 3 juillet 2013 pour la deuxième et le 3 juillet 2018 pour la troisième. Comme chaque année, les travaux prévus pour 2010 ne concernent évidemment pas tous les ascenseurs des résidences citées, mais certains d'entre eux qui nécessitent une



demandes de travaux formulées par ces derniers. Sont également intégrés les souhaits des chefs d'antenne et des techniciens responsables qui concernent souvent des travaux pas forcément spectaculaires ou visibles pour les locataires, mais néanmoins indispensables, comme par exemple la réfection de terrasse en toiture. Ces derniers se font ainsi les porte-parole des locataires qui n'ont pas d'association dans leur résidence et qui ont, eux aussi droit à l'amélioration de leur cadre de vie. Ce sont enfin les demandes et suggestions des locataires individuels lors des permanences ou visites d'élus dans les quartiers qui sont prises en compte dans l'élaboration de la liste des travaux.

Nous présentons dans ce numéro « spécial budget » les plus importants, ratifiés par le Conseil d'Administration.

La liste intégrale par quartiers sera publiée dans le bulletin mensuel de fin mai.



intervention particulière. Les résidences concernées cette année sont : les Damades (Mont-Valérien), deux tours du quartier Lorilleux (Parc-sud), la résidence des Fontaines, celle des Carriers (secteur Champs Pierreux), Joliot-Curie III (secteur Hôtel de ville), 13 , 14 et 17 allée Fernand Léger (Champ aux melles), 4, rue de l'Agriculture et 8, allée des Glycines (petit-Nanterre).

● Le clos et le couvert

Il s'agit d'une obligation du bailleur qui concerne notamment les toitures et l'étanchéité des façades et tout ce qui relève de l'isolation comme par exemple les joints de fenêtres. Résidences concernées : Elisée Reclus, Jean Moulin (Mont-Valérien), Aragon (Parc nord), 15 allée des Demoiselles d'Avignon, 151 avenue Pablo Picasso (Tours Aillaud), La Colombe (Parc sud), Allée Descartes (Berthelot), Champs Pierreux, Grands Buissons (Rouget de Lisle), Guignons (Chemin de l'Ile), les Amandiers, Joliot-Curie I, 1 à 5 allée Henri Wallon (Hôtel de ville), Champ aux melles, Zilina : 4, allée des Erables (Chemin de l'Ile), 1 à 7 résidence des Pervenches, 5, allée des Jonquilles, 5, allée des Iris, 5, allée des Lilas, 2, allée des Glycines, 2 allée des Tulipes (Petit-Nanterre).

● Confort logements

Les « grands travaux » annuels de l'Office sont presque totalement consacrés aux parties communes, aux équipements collectifs. Ce qui est normal, dans la mesure où l'intérieur du logement relève du domaine locatif, de l'entretien régulier assuré par le locataire. Cela dit, l'Office considère qu'il lui faut régulièrement faire procéder à des travaux de « mise à niveau », de modernisation de ses résidences, afin d'offrir un cadre de vie autant que possible

adapté aux évolutions de la société. C'est ainsi qu'il réalise chaque année, ici ou là, des travaux « non obligatoires » du point de vue de ses responsabilités de bailleur, comme par exemple le remplacement de fenêtres en bois en PVC ou la pose de volets. C'est ainsi qu'il poursuit le programme de remplacement des fenêtres engagé sur la résidence des Damades, qu'il va remplacer les grillages des jardins privés (côté rue) des pavillons de la rue des Ermites, effectuer le vernissage des portes d'accès et le remplacement de leur boîte aux lettres des pavillons des Damades, (Mont-Valérien), poser de volets sur l'ensemble des fenêtres de la résidence des Fontaines (secteur Champs Pierreux) , de la résidence des Guignons (Chemin de l'Ile) dans laquelle vont également être remplacées les chaudières, quarante d'entre elles qui sont encore d'origine le seront aussi dans la résidence des Champs Pierreux.

● Espaces extérieurs

C'est une rubrique qui comprend, bien entendu, les espaces verts, mais aussi tout ce qui contribue au maintien en bon état du décor extérieur des locataires. Cela peut donc aussi bien concerner le nettoyage et le curage des regards d'évacuation des eaux stagnantes, les affaissements de terrain, la reprise des enrobés, les aires de jeux qui sont implantées par la ville. C'est un souci permanent de l'Office et des agents qui les entretiennent. En effet, dans

Visite CCLL au Petit-Nanterre, avec Jean-Pierre CAMPOS ▼



plusieurs endroits du patrimoine, certains locataires continuent à jeter beaucoup de choses par les fenêtres souillant ainsi les espaces extérieurs et risquant de blesser ceux qui travaillent, se promènent, ou jouent au pied des immeubles. C'est aussi la mise en place de barrières aux accès pompiers (qui signalent les endroits où il est absolument interdit de se garer...). Les curages réseaux enterrés concerneront cette année, les résidences des Damades, de la Source (Mont-Valérien), la résidence Komarov, celle de Zilina (Chemin de l'Île), la cité Berthelot (quartier Université), la résidence Champs Pierreux, la cité du Champ aux melles, sur plusieurs adresses des Pâquerettes au Petit-Nanterre, des remises en état des espaces verts, des élagages dans plusieurs secteurs du patrimoine, rue Manouchian, Damades collectifs et pavillons (Mont-Valérien), 2 avenue Félix Faure (Plateau), quartier Lorilleux (Parc Sud), Komarov, Paul Morin (Chemin de l'Île), Fontaines, Carriers (secteur Champs Pierreux), Cinémas, Champ aux melles, Pervenches, Coquelicots (Petit-Nanterre).

● Façades

L'aspect esthétique de ses résidences fait l'objet d'une vigilance sourcilieuse de l'Office qui veille à ce que tous les locataires, quel que soit leur lieu d'habitation bénéficient d'un cadre de vie accueillant aux visiteurs, une image valorisante, qui casse cette idée reçue que tous les travaux réalisés en HLM sont forcément des travaux



« au rabais » avec des matériaux de moins bonne qualité que dans le secteur privé. Il a terminé l'an dernier un important programme de rénovation des façades du Petit-Nanterre, il en achève un actuellement sur la résidence de l'Étang, dans le secteur Parc-Sud et vient d'en commencer un sur la résidence Komarov (Chemin de l'Île). Il va réaliser le nettoyage des façades en émailite des 11 rue Salvador Allende et 9 et 11 allée Le Corbusier (Aragon/Parc Nord), des travaux d'isolation des façades au droit des balcons vont être effectués dans la

résidence des Guignons (Chemin de l'Île), des plaques de bardage endommagées vont être remplacées sur certaines tours du Champ aux melles, Bien entendu, ne sont mentionnées ici que les « grosses » interventions spécialement programmées, tout au long de l'année, l'Office intervient ponctuellement et quand il y a risque d'infiltration dans les appartements, sur les façades de résidences qui n'ont pas encore connu de réhabilitation, comme le secteur Joliot-Curie III (Hôtel de ville) ou les Tours Aillaud dans le quartier Parc-sud.

● Locaux administratifs

Il s'agit notamment des locaux destinés à accueillir du public. On range dans cette catégorie, les loges des gardiens, les équipements comme les reports d'alarme d'ascenseur qui relie une loge à une autre lorsqu'un des deux gardiens est absent.

Sont concernés cette année la loge du 17 allée Fernand Léger (Champ aux melles), celle du 1 résidence des Lauriers et du 5 allée des Lilas (Petit-Nanterre)

● Parkings et divers locaux techniques

Il existe de nombreux parkings, aériens ou souterrains, sur le patrimoine de l'Office. Les parkings souterrains les plus importants sont : le « Serpent » situé en dessous des tours Aillaud, partagé avec l'Office Départemental HLM et géré par la Semna, le parking du Champ aux melles qui a fait l'objet de travaux de rénovation ces derniè-



A votre service

res années et celui de la cité Zilina au Chemin de l'Île. Les locaux techniques sont de nature diverse : souvent inaccessibles au public parce qu'abritant des équipements qui assurent le confort des locataires : chaufferies, armoires électriques, etc... Les locaux communs résidentiels font partie de ces locaux. Sont concernés cette année : la résidence des Damades, Paul Vaillant-Couturier (Mont-Valérien), la résidence du 2 avenue Félix Faure (Plateau), le 151 avenue Pablo Picasso, le 7 et le 19 allée des Demoiselles d'Avignon, le parking des Fontenelles, rue des Rosiers, (Tours Aillaud) le 5/7 rue de Watford, celui de la résidence de l'Etang (Parc sud) la résidence Komarov, la cité Zilina (Chemin de l'Île) la résidence des Carriers, la résidence des Champs Pierreux (ZAC Champs Pierreux), La résidence Joliot-Curie I et II (Hôtel de ville) la cité du Champ aux melles,

● Parties communes et immeubles

Cette rubrique concerne un thème particulièrement sensible pour les locataires. IL s'agit en effet des parties communes, qu'ils partagent donc avec leurs voisins, dans lesquelles circulent leurs visiteurs où quelquefois se rassemblent leurs enfants...

Lieux de convivialité ou parfois de tensions, ce sont des lieux où les agents de l'Office, techniciens, ouvriers, gardiens ou salariés des entreprises prestataires (nettoyage, peintres, ascensoristes, etc..) passent beaucoup de temps. C'est souvent le « thermomètre » de la satisfaction ou du



mécontentement des locataires. L'Office y attache une grande importance. La qualité de l'état général de ses résidences est d'ailleurs jugée positive sur la base de l'état général des parties communes. C'est aussi parce que l'Office investit dans des matériaux de qualité que les parties communes de ses résidences sont reconnues comme accueillantes et en bon état. Pavillons et immeubles collectifs Damades (Bât E),

Elisée Reclus (Mont-Valérien), 11, 15 et 19 allée des Demoiselles d'Avignon, 151 avenue Pablo Picasso, Fontenelles nord (109 au 115, 132, 132 bis, 134, avenue Pablo Picasso, 1/3, 5/7 rue de Watford, 9 et 24 allée de la Colombe, l'Etang (Parc sud), Parc nord, Amandiers (Hôtel de ville) Champs Pierreux, Champ aux melles. Plusieurs résidences du Petit-Nanterre. ●





QUALIBAT : 3181-3214-3223-3243-3262
3271-3281-3291-3313-3323-3332

BATIMENT ÉTANCHÉITÉ ANDREUTTI

S.A.S. au capital de 240000 €



ÉTANCHÉITÉ GÉNÉRALE
CUVELAGE
MAÇONNERIE

34, Route de la Passerelle
BP 90014 - 78115 LE VESINET Cedex
Tél. : 01 39 76 53 55
Fax : 01 39 76 69 05
@ : info@andreutti.com

VANDALISME, INCIVISME, INSÉCURITÉ

Qui est responsable de quoi?

Dans un certain nombre de halls d'entrée, d'escaliers, de parkings de résidences de l'Office, se produisent depuis plusieurs mois, parfois durent encore, des rassemblements qui se traduisent par des troubles de la tranquillité collective, des actes de vandalisme exaspérants pour les locataires.



Ceux-ci expriment légitimement leur souffrance auprès de l'Office et lui demandent d'y mettre un terme. Rappelons que ces phénomènes ne concernent pas que l'Office, ni Nanterre, mais sont devenus ce qu'on appelle des phénomènes de société. D'abord, la situation: Il est fréquent d'entendre des locataires regretter le temps où ils ont emménagé, il y a trente ans, « c'était tranquille, il y avait du respect ». Une certitude: nous avons changé d'époque.

Au fil des ans la situation s'est dégradée, la précarité sociale touche chaque jour une plus grande partie de nos concitoyens, notamment dans les résidences du patrimoine de l'Office, parallèlement les trafics se sont développés. Il n'y a évidemment pas de lien direct entre la précarité, le chômage, et le développement de la délinquance et des comportements inciviques. Simplement ces derniers fleurissent plus facilement sur le terreau de la misère et de la grande difficulté que celui de la prospérité. Cette nouvelle époque est une époque de tensions et aussi celle d'un certain repli sur soi, d'une tendance à se méfier de l'autre, qui engendre des comportements agressifs ou intolérants.

Les anciens locataires le disent souvent aussi: « dans le temps, si on reprenait un enfant qui faisait une bêtise dans les parties communes, les parents comprenaient et même confirmaient en punissant, aujourd'hui, ils soutiennent leur enfant, même s'il a tort ».

Donc que peut faire l'Office face à ces comportements? Pas beaucoup plus que les citoyens eux-mêmes... Pourquoi? Parce qu'il n'a pas les moyens légaux d'exercer une répression, parce que ce n'est pas son métier. Bien sûr, il dispose de son règlement intérieur, de l'engagement de location signé conjointement par le locataire, et il procède à des mises en

garde par courrier, convoque les familles responsables de troubles. Mais si les comportements inciviques continuent ou même s'aggravent, il se trouve vite démuné pour y faire face.

Rappelons que son métier, avant tout, c'est de loger les nanterriens qui en ont besoin dans des logements de qualité à des loyers abordables, donc de construire, entretenir, rénover les résidences dont il a la gestion. Ainsi, lorsque des équipements ont été vandalisés, des parties communes souillées, il se doit de les remettre le plus rapidement possible, en état. C'est sa responsabilité directe.

S'il connaît les responsables d'un fait de vandalisme et qu'il en a les preuves, il facture aux familles responsables les frais de réparation des équipements concernés. Si les faits se répètent, et qu'il en a les preuves, témoignages à l'appui, il peut décider d'engager des procédures judiciaires allant jusqu'à l'expulsion des locataires fautifs. Car, nous sommes dans un État de droit, et on ne peut accuser





les gens sans preuves.

En revanche, lorsqu'il est alerté qu'un rassemblement quotidien se produit dans un hall d'entrée, ça ne relève plus de sa responsabilité directe : il se retrouve dans la même position que le citoyen moyen, il ne peut qu'en appeler à l'autorité dont c'est la responsabilité exclusive : la Police nationale.

L'Office, s'il n'est pas directement responsable de la lutte contre l'insécurité n'est évidemment pas indifférent à la souffrance des locataires. Ses agents se trouvent d'ailleurs « en première ligne » lorsqu'il existe une situation de tension dans un quartier.

C'est la raison pour laquelle il favorise la création et l'existence d'associations qui assurent ainsi un travail de prévention des incivilités en exerçant une pression sociale dans l'environnement des locataires.

Sur le plan technique, la plupart de ses résidences sont maintenant équipées

de systèmes de limitation d'accès (digicodes, interphones) qui ont été installés au fil des ans à la demande des locataires et de leurs amicales. Mais tout le monde reconnaît aujourd'hui pour ces systèmes aussi, les limites de leur efficacité... On nous parle aujourd'hui à grands renforts de reportages, de la télésurveillance... Au-delà des risques bien réels que fait courir à la vie privée de chacun d'entre nous, un tel système, de nombreuses études font douter là encore de son efficacité en matière de sécurité. Nos collègues de l'Office départemental, qui ont équipé quelques halls de leurs résidences indiquent que les rassemblements qui s'y produisaient avant se retrouvent maintenant dans les escaliers eux-mêmes... Sans parler de la casse systématique des caméras dont le coût est très élevé...

Le système est peut-être plus performant dans les parkings souterrains. L'office va procéder à un essai dans une résidence où le parking est particulièrement concerné par le vandalisme et les occupations sauvages.

La question se pose donc : faut-il surenchérir sans cesse dans le délire sécuritaire et engloutir dans un puits sans fond les moyens financiers des bailleurs sociaux (constitués des seuls loyers des locataires) pour un résultat qui est loin d'être garanti ? Ou ne faut-il pas plutôt réintroduire la notion de police de proximité, visible, au service de la population ?

Pour autant, nous savons bien maintenant que ces problèmes de société ne pourront pas être réglés par la seule police nationale (même si elle disposait des effectifs et des moyens nécessaires). Leur solution passe par la mobilisation de l'ensemble de la société : familles, associations, école, élus, police, justice, bailleurs. Dans ce domaine aussi comme dans les autres, l'union fait la force... •



BRÈVES

LE 8 AVRIL VISITE AU 4 RUE DE L'AGRICULTURE

Squatt de hall, escaliers occupés et dégradés, bruit de motos à toute heure...

les locataires du 4 rue de l'agriculture sont fatigués de cette situation qui a tendance à s'installer.

Pendant de nombreuses années, la tour a bien vécu et, en effet, il y a de vraies relations entre les voisins les plus anciens qui pour se rendre service, qui pour s'inquiéter de la santé de l'autre.

Jeudi 8 avril, Marie-Claude Garel, la Présidente de l'office, André Cassou, le maire adjoint en charge de la sécurité, avaient répondu à l'invitation de Rosy Stanislas, élue du quartier, rencontre organisée à la demande des habitants de la tour. Plus de 15 locataires étaient présents dans le hall pour leur poser des questions et voir avec eux l'ensemble des problématiques : les aménagements possibles, la présence de la police, le travail avec le club de prévention...

Avec monsieur THOMAS, le nouveau responsable de l'antenne du Petit Nanterre, il a été décidé d'intervenir au plus vite sur les dégradations causées dans les escaliers, de nettoyer le local motos, de voir à limiter les accès à la tour. Tout le monde a salué l'efficacité de leur gardien, Monsieur BOUSSERAIA, Naïm comme chacun l'appelle.

Le hall, ce soir-là, retrouvait sa vocation de lieu d'échanges entre les habitants.

Le diagnostic social, c'est parti !

On croise certains jours de la semaine Jacqueline ROBIN, Directrice du service « gestion locative » et Djamila MEHADJI, chargée du relogement, dans les allées de la cité. En jargon « ANRU », il s'agit de l'équipe MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale). Toutes deux poursuivent le diagnostic social commencé fin mars au domicile des locataires des 9 et 11 allée de Bourgogne.



A la demande de l'amicale des locataires, chaque famille concernée a reçu ou va recevoir un exemplaire de la charte Ville/Office/locataire avant le rendez-vous proposé par écrit.

Rappelons que ce document avait fait l'objet d'une réunion de concertation le 2 février dernier au siège de l'Office. Trois points avaient alors été ajoutés, à la demande des locataires et de leur amicale :

- L'assistance pour un locataire, s'il le souhaite, d'un membre de l'amicale au moment du diagnostic social
- Si le locataire refuse pour la troisième fois une proposition, malgré le travail fin effectué par l'équipe MOUS, pour satisfaire ses souhaits, une médiation complémentaire sera mise en place.
- La mutualisation des programmes neufs ANRU peut amener à un surnombre de locataires pour un logement. Dans ce cas, l'ancienneté sur le quartier d'origine sera le critère de choix.

La charte de relogement, un engagement partagé

Cette charte énumère les engagements de la Ville de Nanterre, de l'Office et du locataire dans le processus de relogement de chaque locataire (ou famille), en voici les grandes lignes :

L'Office

L'accompagnement avant, pendant et après le relogement, les propositions de relogement, la prise en charge du déménagement...

La ville

La mobilisation de ses partenaires (Préfecture, 1 %, Conseil Général, CAF...) dans l'hypothèse où les propositions de l'Office (patrimoine existant ou PLUS CD) ne conviendraient pas...

Le locataire

La signature de la charte, la fourniture des documents administratifs demandés par l'Office, les conditions de remise du logement après déménagement (logement et cave vide, remise des clés...)

Rappelons que le diagnostic social se déroule au domicile de chaque famille qui reçoit une proposition de rendez-vous par courrier qui peut bien sûr être reporté en cas d'indisponibilité.

Une permanence bienvenue

Pour certains habitants déjà visités, c'est l'occasion de récupérer l'original d'un document administratif laissé aux



bons soins de l'équipe MOUS, pour d'autres, c'est l'attente du rendez-vous à domicile, on veut préciser ses priorités, on réaffirme son souhait de rester dans la cité ou celui de la quitter. Bref, on s'interroge légitimement.

Comme le répète avec patience, **Djamila MEHADJI**, « l'enquête sociale est justement là pour faire, entre autres, un inventaire précis des souhaits des familles ».

Elle a commencé à tenir une permanence hebdomadaire au 1 allée de Bretagne où les locataires sont venus nombreux dès le 8 avril.

Les permanences se poursuivront au mois de mai et juin (mais pas nécessairement le jeudi). Les dates vous seront communiquées par courrier et affichées dans les halls. Si les permanences sont ouvertes à tous, l'équipe MOUS précise néanmoins que sont reçus en priorité les locataires de deux escaliers de l'allée Bourgogne, actuellement concernés par le diagnostic. •



BRÈVES

ENTRETIEN AVEC L'ÉQUIPE MOUS

Cité-Mag : Nous sommes mi-avril et nous bouclons ce numéro. Où en êtes-vous sur le diagnostic social ?

J. ROBIN : Nous avons rencontré 26 familles de Bourgogne. Certaines sont hésitantes. Ce n'est pas toujours facile de déménager, de prendre une décision sur tel ou tel quartier, Terrasses ou pas Terrasses... Nous leur laissons le temps, d'abord de consulter la charte de relogement, ensuite de définir les quartiers souhaités.

Mais concrètement, à ce jour 11 familles ont déménagé, 9 sont sur le point de faire l'objet d'une proposition.

Cité-Mag : Quels sont les prochains locataires concernés par le diagnostic ?

J. ROBIN : Ceux de l'allée de Bretagne. Nous ne devrions pas tarder d'ailleurs à envoyer les premières propositions de rendez-vous à domicile.

D. MEHADJI : Dans le cadre de la charte, nous accompagnons les locataires dans leur nouveau logement. Je pense à l'une d'entre elles en particulier qui vient d'emménager à la résidence Clémenceau, située non loin de la Boule. C'est un grand changement dans le quotidien de cette famille qui est ravie de son nouveau cadre de vie !

La concertation sur les travaux de réhabilitation des logements et des parties communes et la construction des maisons sur le toit.

Cité-Mag : Une question à Patrice HENNEBICQUE, chargé de mission projets ANRU à l'Office. Où en sommes-nous sur les ateliers réhabilitation et maisons sur le toit ?

P. HENNEBICQUE : Marie-Claude GAREL rencontrera très prochainement le bureau de l'amicale des locataires. L'Office souhaite, en effet, associer pleinement l'ensemble des locataires à toutes les étapes de la concertation.

Nous avons déjà beaucoup travaillé avec Dominique DRUENNE, notre assistance à maîtrise d'ouvrage, sur cette question.

L'Office s'oriente vers une réunion d'information avec l'ensemble des locataires de la cité, en présence de leurs élus, exclusivement sur ces deux thèmes. Nous proposerons d'organiser des réunions par groupe d'immeuble en fonction des travaux envisageables car des contraintes techniques existent, bien entendu. Un autre aspect important : l'enveloppe budgétaire.

Mode d'emploi





Ramassage des gros objets

■ Berthelot :	jeudi 27/05 et 24/06
■ Joliot-Curie & Amandiers :	samedi 15/05 et 12/06
■ Heudebert :	vendredi 07/05 et 04/06
■ Square, Cinémas, G. Péri, Castel Marly & Jules Gautier	mercredi 05/05 et 02/06
■ Zilina, Paul Morin & Guignons :	mardi 04/05 et 01/06
■ André Doucet, Grands Buissons, Moulin Noir :	jeudi 06/05 et 03/06
■ Greuze, Colombe & Étang :	mardi 18/05 et 15/06
■ Champ aux Melles, Carriers, Champs Pierreux & Fontaines :	vendredi 21/05 et 18/06
■ Petit Nanterre :	mardi 11/05 et 08/06
■ Provinces Françaises & Jeanne d'Arc :	mercredi 12/05 et 09/06
■ Damades, Source & Sabatier :	samedi 22/05 et 19/06
■ Félix Faure & 4 Chemins	samedi 15/05 et 12/06
■ Mont Valérien & Paul Vaillant-Couturier :	samedi 29/05 et 26/06
■ Lorilleux, Fontenelles & tours Aillaud :	mercredi 19/05 et 16/06
■ Parc Nord, Aragon & Opéra :	mardi 18/05 et 15/06

BRÈVES

ÉVACUATIONS

Ne jetez pas de coton, de tissus, de serviettes hygiéniques ou des lingettes dans vos WC. Cela risque d'entraîner l'obturation du siphon et des dégâts importants en cas d'engorgement, comme cela a été le cas au Petit Nanterre ces dernières semaines... Dans ce cas, les frais de dégorgeement sont payés par l'ensemble des locataires. D'autre part, n'utilisez jamais de produit à base de soude caustique qui attaque les canalisations et les joints.

LE STATIONNEMENT : ADOPTER UNE BONNE CONDUITE

Respectez le stationnement en épis sans empiéter sur les places voisines. Laissez libres les places pour personnes handicapées. Ne pas se garer devant les portes de garages. Laissez libres les accès pompiers. Respectez les limitations de vitesse et le code de la route dans la résidence. Etre vigilant, tout particulièrement le mercredi et le week-end, pour la sécurité des enfants. Ne laissez jamais des clés ou des badges dans la voiture. Attendez la fermeture des portes automatiques après être entré dans le parking ou en le quittant. Ne faites pas de mécanique sur les parkings.

NOURRIR LES PIGEONS = DANGER !

Donner de la nourriture aux pigeons est un geste dangereux pour la santé publique. En effet, savez-vous par exemple que les pigeons véhiculent plus de maladies transmissibles à l'homme que le rat ? Avez-vous parfois remarqué que certains pigeons ont des torticolis, d'autres perdent l'équilibre, d'autres encore ont des moignons à la place des pattes ? Ils ne sont pas victimes d'un accident mais sont malades. Les « zoonoses » sont transmissibles à l'homme. L'Office, à la demande de nombreuses associations de locataires, contribue à éviter les dégâts sur les façades en installant des grilles ou filets anti-pigeons qui semblent relativement efficaces.



A VOUS DE JOUER MAINTENANT

Le Patrimoine musical des habitants de Nanterre...

Dans les appartements de l'Office HLM, ils sont là, on ne les entend pas souvent et pourtant...

Ils nous surprennent et nous captivent là où l'on ne les attend pas.

À la fête du quartier ou en clôture d'un repas de famille, dans un bar ou sur le marché... Un chant s'échappe du plus profond de leur intimité, une mélodie s'élève d'un instrument soigneusement dissimulé, un corps soudainement s'anime et se met à danser... C'est le genre de surprises qu'ils nous réservent parfois, quand ils le sentent comme on dit.

Mais de qui parlons-nous donc ? Qui sont ces artistes, musiciens ou danseurs, que l'on ne nomme pas ? Ce sont vous, ce sont nous, ce sont les personnes qui vivent dans cette ville, Nanterre, et qui recèlent des trésors de musique et de culture, tantôt transmis par un tonton ou une mamie, tantôt dégottés par on ne sait quel hasard de la vie, ou encore charriés dans les si lourdes – et souvent si petites – valises de l'exil.

RENCONTRER,
ENREGISTRER, RESTITUER

La Maison de la musique et le master EMAD (Ethnomusicologie et Anthropologie de la danse) de l'Université Paris Ouest Nanterre, désireux depuis longtemps de s'investir dans un travail de terrain sur la ville, s'associent pour aller à la rencontre de ces personnes, faire leur connaissance, découvrir leur culture, les enregistrer et les filmer si elles le veulent bien. A travers la musique, les récits et les images collectés se dessinera le Nanterre de demain, tolérant et ouvert, fait de toutes les couleurs, de toutes les langues et de tous les espoirs pour un monde de respect, de partage et de fraternité.

Ouvert à toutes les pratiques musicales, qu'elles soient patrimoniales ou actuelles, ce projet de collec-



te et de rencontres ne se fera pas sans vous. Un voisin, une connaissance, joue d'un instrument, chante, récite, danse, slame. N'hésitez pas à prendre contact avec Gilles Duval (01 41 37 94 26) qui vous mettra en rapport avec l'équipe chargée du projet.

La fête des voisins sera peut-être pour vous l'occasion de partager non seulement quelques plats culinaires mais aussi quelques rencontres musicales. Alors ouvrez vos oreilles, écoutez et participez... •



la fête
des
voisins
Immeubles en fête

VENDREDI 28 MAI

Comme chaque année, les amicales de locataires et associations seront invités à venir retirer tee-shirts et autres ballons auprès de Sonia Marcelle - service communication.

**Vous pouvez donc la contacter au
01 47 25 66 31**

à partir du 10 mai prochain. •

VOISINS
SOLIDAIRES
Les bons côtés d'être à côté



LE COIN DES POÈTES

OÙ VA LE MONDE ?

Une enfant supporte le monde
Comme une femme porte son enfant.

Bonnes gens, réveillez-vous,
Quel avenir leur réserver-vous ?

Une échelle allant jusqu'au ciel
Ou un ascenseur en enfer,
Une forêt sans arbres
Hantée d'âmes errantes,
Une terre stérile, un soleil de glace,
Un océan sans eau ?

Bonnes gens, réveillez-vous,
Quel avenir leur réservez-vous ?

Un monde d'immondices
Peuplé de rats goûtant,
Un monde de mutants,
De quidams se prenant pour des chiens
Confondant ascenseur et urinoir,
De vaches à vin accouchant de souris
Et les souris d'éléphants ?

Enfin,
Bonnes gens, réveillez-vous,
Quel avenir leur réservez-vous ?

Un monde de xénophobes
Se terrant comme des bêtes,
Un monde insensé gouverné par un roi singe,
Convoité par des gorilles ?

C'est le monde à l'envers,
Quoi, le démon en verlan qui serait maître du monde !

Pauvre monde ! où va le monde ?

Bonnes gens, au lieu de guerroyer, armez-vous de balais !

JEANNE-MARIE
Locataire au tours Aillaud

“ Le festival « EcoZone, l'écologie au quotidien » est l'évolution du « marché aux fleurs », où se mêlent tous les aspects de l'écologie et du développement durable : éco-construction, jardinage, consommation équitable, mobilité alternative... présentés de façon concrète, conviviale et ludique. Il se déroulera le dimanche 9 mai 2010 de 10 heures à 19 heures au Parc des Anciennes Mairies et dans les rues des Anciennes Mairies et Grand Champs.

Plus qu'une journée, l'ÉcoZone est la finalité d'une semaine d'actions proposées, du 3 au 8 mai, par l'ensemble des acteurs du territoire : associations Nanterriennes, centres de loisirs, écoles, entreprises et particuliers. Sont notamment prévus : une présentation et ouverture du chantier « 3 maisons passives », une projection/débats sur la consommation durable en Ile-de-France, une conférence sur les métiers et les formations de l'environnement, une balade vélo ou pédibus, des animations nature...



Du 4 au 9 mai 2010, une série d'initiatives...

Du mardi 4 au vendredi 7 mai

De 10h à 19h, Office de tourisme, 2, place des Belles-Femmes
Vente de produits du commerce équitable.
Produits alimentaires bios et des produits issus du recyclage.
Proposée par l'association Créamonde et l'Office de tourisme.

Du mardi 4 au vendredi 7 mai

De 12h à 14h, la Ferme du Bonheur, 220, avenue de la République
La table d'hôtes. Des soupes maison, des crêpes au froment, des boissons, parfois des galettes... Suivant nos humeurs et nos idées, mitonnées par nous, cuisinier(e)s - poètes ! Que des produits frais, que des producteurs familiaux... Proposée par l'association la Ferme du Bonheur

Mercredi 5 mai

De 13h30 à 16h30, parc des Chêneveux, rue de Suresnes
Portes ouvertes du **centre horticole municipal** : visite des serres, des productions et de l'espace verger. Démonstrations et conseils en semis (pas de vente).

A 20h30, Maison pour tous, 30, rue Paul-Vaillant-Couturier
Projection/débat : **comment répondre à la forte demande d'aliments sains produits en Ile-de-France ?** Présentation du mouvement Terre de liens dont l'objet est de faciliter l'accès collectif et solidaire à la terre. Animée par Valérie Rosensvald de Terre de liens Ile-de-France et un paysan.
Proposé par l'association CEAN et les amis de la confédération paysanne.

Jeudi 6 mai

A 14h30, route de Chatou (devant le panneau d'entrée de ville)
Talus et jardins de rocaille : conseils, visites d'aménagements et exemples de plantations (vivaces). Proposé par l'association Halage.
A 19h, Cité des métiers, 69 avenue Georges-Clemenceau
Conférence : **350 000 emplois verts, un pour vous ?** Découvrez ces métiers de demain, les secteurs qui embauchent. En présence d'entreprises nanterriennes, de la plate forme d'emplois verts TEE, d'un architecte et de la Maison de l'emploi et de la formation.

Vendredi 7 mai

De 16h30 à 20h, ancien gymnase Fahy, 64, avenue de Rueil
Présentation du chantier **des 3 futures maisons passives** (à faible demande en énergie). Visite adaptée aux enfants. Trajet organisé en pédibus de l'école du Centre au chantier sur inscription auprès de car.a.pattes@free.fr
Proposée par la Société d'histoire de Nanterre, Car'à pattes, l'Espace info et énergie et les familles porteuses du projet.

Samedi 8 mai

A 10h, gare RER Nanterre-ville, côté bd Gallieni (avec son vélo !)
Balade à vélo. Découverte du réseau cyclable et des sites environnementaux de Nanterre. Arrivée prévue vers 12h30 au jardin Félix-Faure pour un grand pique-nique (mise en commun des spécialités de chacun). Proposée par les associations Voiture&Co, Naturellement Nanterre et Mieux Vivre au Petit-Nanterre.

A 14h, jardin Félix-Faure, 2, avenue Félix-Faure
Inauguration des jardins partagés.
2 ateliers :

Voir sous la terre (visite exploratoire sous terre et explication !) et **Jardin des sens** (tendre l'oreille, sentir les fleurs ou les herbes et mélanger le tout dans la marmite de la soupe aux mots).
Proposés par Locadeux.

A 14h30, départ du jardin Félix-Faure vers l'école Romain-Rolland

En pédibus (bus à pied !). En route pour le jardin de découvertes et le jardin C'est si bio où sont proposées des animations sur les oiseaux et le jardinage (conseils et démonstration pour jardiner au naturel).
Proposés par le pédibus 1000 pattes de l'Association APEL.

A 14h, à la Ferme du Bonheur, 220 avenue de la République

Balade-action «agro-poétique» sur les dernières friches sauvages et libres du Grand Axe : défrichage, bêchage, piochage, jardinage... suivie d'un goûter au retour.

A 18h, parc André-Malraux, entrée côté du théâtre Nanterre-Amandiers

Apprentissage de la photo « nature au crépuscule ». Venir avec son appareil photo. *Proposé par l'association Capture d'images.*

Dimanche 9 mai

De 10h à 19h, au parc des Anciennes-Mairies

Vente de fleurs, de vélos, de produits bios, des conseils, des démonstrations (cf rabat du dépliant).

Inscription au concours de jardins et balcons fleuris durables sur place.

Les animations



Cherche ton arbre !

A partir d'un calendrier celte, découvrez l'arbre (et sa symbolique) qui correspond au jour et au mois de votre naissance.

Les changements climatiques

A partir d'expériences, comprenez ce qui se cache derrière les changements climatiques...

Fabrique ton insectos

A partir de l'observation des insectes du parc, construisez votre insectos avec tiges, rondceaux de bois et une pointe de colle à bois !

La biodiversité en éveil

Boîte à toucher et à odeur... découvrez la nature en éveillant vos sens.

Quizz nature

Participez et tentez de gagner un pot de miel de Nanterre.

Les grandes Zoreilles

Expériences, jeux, quizz... pour comprendre les dangers de certaines sources sonores.

Accrobranche

Pont de singe, ateliers de moulinette et arbres à palabres... à partir de 7 ans.

Les abeilles

Découvrez la vie d'une abeille grâce à la ruche « vivante » : son cycle de vie, la pollinisation et son rôle dans la nature.

Consommation

Trucs et astuces pour consommer en protégeant l'environnement.

Rapaces et alimentation

Approche de la chaîne alimentaire par la dissection de pelotes de rejection de la chouette effraie.

Je m'éco-transporte

Jeux de rôle et de découverte des différents moyens de transports doux. Réalisation d'une fresque « les véhicules propres du futur »...

Concours d'insectes géants

Votez pour la plus belle réalisation des enfants des écoles de Nanterre.

Monsieur Patate & Madame Gazon

Fabriquez des personnages à partir de légumes.

Trier ses déchets

Il n'y a pas d'âge pour apprendre à trier : jeux et animations pour les petits.

Et bien d'autres animations encore à découvrir sur place !



Les expositions interactives

Biodiversité en danger, du constat à l'action

Faites le tour de la planète pour découvrir par le jeu la biodiversité animale et végétale.

La biodiversité à Nanterre

Nanterre est fière de sa biodiversité ! Faites connaissance avec les espèces remarquables ou ordinaires de la ville... et participez à leur protection.

Au fur et à mesure de votre visite, rencontrez de géants elfes de la nature ou mantes religieuses de la compagnie Zizanie et swinguez au rythme de la fanfare municipale.



ANIMATION SUR LE TRI SÉLECTIF

Les animateurs du tri sélectif de la mairie de Nanterre vous accueilleront :

**LE MERCREDI 5 MAI 2010
DE 16H 30 A 18H30
Dans le hall du 151 avenue Pablo Picasso**

Vous obtiendrez auprès d'eux tous les renseignements pratiques concernant le tri des déchets et leur recyclage.



L'OFFICE EN MOUVEMENT



▲ L'Antenne du Petit-Nanterre



▲ Alain HADJADJ



▲ Pascal THOMAS



▲ Dimitri DA SILVA

Du changement à la Direction de l'Antenne du Petit-Nanterre.

Alain HADJADJ, appelé à de nouvelles responsabilités, passe le flambeau progressivement au nouveau responsable de l'antenne. Alain est entré à l'Office en 1984 comme technicien du secteur Chemin de l'Ile et Joliot-Curie. Il prend la direction de l'antenne des Pâquerettes (antenne technique créée en 1984, au moment de la réhabilitation de la cité) en 1986. Il contribue, pas à pas, avec toute son équipe, à en faire ce qu'elle est devenue aujourd'hui, l'antenne du Petit-Nanterre dans un quartier qui s'est beaucoup renouvelé ces dernières années.

Il est donc remplacé par **Pascal THOMAS**. Ce dernier connaît déjà l'Office car il y est entré en 2006 comme adjoint à **Dominique VIVIANI**, responsable de l'Antenne du Mont-Valérien. À l'antenne du Mont-Valérien aussi **Dimitri DA SILVA** remplace donc **Pascal THOMAS**.

EN CHANTIER



▲ ANRU PETIT NANTERRE, une vue des fondations du futur immeuble qui comprendra 29 logements pour l'Office (coté Canibouts).



▲ TERRASSE 17 - une future construction de 58 logements bien avancée.

ILS VOUS REÇOIVENT SUR RENDEZ-VOUS...



PERMANENCES DE VOS ÉLUS



Marie-Claude GAREL
Présidente
reçoit le mardi
ou le mercredi

Téléphonez au :
01 47 25 66 66



Patrice MARCHAL,
Vice-président,
reçoit le jeudi.

Téléphonez au :
01 47 25 66 34.



NAIMA BOUZENZEN
Présidente de la
COMMISSION SOCIALE

2^{ÈME} TRIMESTRE 2010
Les permanences ont lieu à l'Office
deux jeudis par mois.

Téléphonez au :
01 47 25 66 82.
Les prochaines permanences
auront lieu les :
**8 et 22 avril, 6 et 20 mai,
3 et 17 juin,**

www.omhlm-nanterre.fr

BRÈVES

BALCONS, TERRASSES

Ces espaces doivent être entretenus et ne doivent en aucun cas être des lieux de stockage. Les jardinières doivent être fixées à l'intérieur du balcon. N'y suspendez pas vos tapis ou couvertures.

L'occultation par des tissus ou voilage y est proscrit (un mégot jeté sur une matière inflammable peut être à l'origine d'un début d'incendie).

JARDINS PRIVATIFS

Une charte des jardins privatifs a été mise en place en juillet 2008. Signée par le locataire qui bénéficie de la jouissance d'un jardin, elle l'engage à l'entretenir régulièrement. Elle stipule que dans le cas contraire, le cas contraire, l'Office se réserve le droit de faire appel à une société spécialisée dont la prestation est à la charge du locataire.

Dans les jardins des immeubles collectifs, les barbecues à charbon génèrent beaucoup de fumée et peuvent noircir la façade. Il est donc recommandé d'utiliser des barbecues électriques. En outre, pas question de démarquer votre soirée à 22 heures, vos voisins risquent de ne pas apprécier.

Gaz

Le tuyau de raccordement à votre gazinière a une durée de vie limitée. La date à laquelle vous devez le changer est directement inscrite sur le flexible. Il est aussi possible aujourd'hui de vous équiper d'un flexible d'une durée de vie illimitée. Renseignez-vous dans le commerce.



www.omhlm-nanterre.fr



la fête des voisins

vendredi 28 mai 2010



www.immeublesenfete.com